

Compte rendu de la séance du vendredi 05 octobre 2018

Secrétaire de la séance:Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Nathalie TEYSSANDIER, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX

Absents :

Représentée : Aline DESCOUENS par Jacqueline SAINTE CROIX

Excusés :

Ordre du jour:

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2018

DELIBERATIONS:

Décision modificative: Aménagement du Tour du Château
Modification statutaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
Répartition de la Taxe Ordures Ménagères 2018 aux locataires

QUESTIONS DIVERSES

Approbation à l'unanimité du Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2018.

Délibérations du conseil:

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES (DE 2018 016)

Monsieur le Maire présente le sujet du projet de modification statutaire du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises auquel la Commune adhère.

Monsieur le Maire évoque en particulier le courrier du Président du Syndicat Mixte du PNR ainsi que la délibération du Comité Syndical du PNR en date du 20 juillet 2018 actant cette modification.

Monsieur le Maire précise que cette modification doit permettre d'être en phase avec la nouvelle donne territoriale issue de la mise en application de la Loi NOTRe et de prendre en compte les différentes évolutions législatives et réglementaires.

Elle permettra notamment d'intégrer les Communautés de Communes de la Haute-Ariège, Arize-Lèze, Couserans Pyrénées, Pays de Tarascon ainsi que la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte en tant que membre à part entière (elles étaient, elles ou celles auxquelles elles se sont substituées depuis le 1er janvier 2017 jusqu'à l'heure actuelle associées à titre consultatif).

De même, les communes associées situées hors du périmètre du PNR mais associées par convention à son activité, pourront intégrer le Syndicat mixte.

Monsieur le Maire signale que cette modification n'entraîne pas de conséquences particulières pour la commune ou pour l'organisation de ses relations avec le Syndicat mixte du PNR.

L'objectif est d'opérer cette modification en vue de la rendre applicable au 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré:

- Approuve la modification statutaire du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Résultat du vote: Pour:6 Contre:0 Abstention:0 Adoptée

REPARTITION DE LA TAXE ORDURES MENAGERES 2018 (DE 2018 017)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune d'Encourtiech a réglé la taxe globale des ordures ménagères sur la taxe foncière 2018, soit 103 € Hameau le Coch et 123 € Hameau de Soum. Il faudrait donc procéder à la répartition de la taxe des ordures ménagères entre les locataires selon la surface occupée et au prorata du nombre de mois d'occupation des logements.

HAMEAU LE COCH : 103 €

(Répartition égale entre la mairie et le locataire)

Mme VIVES : 51.50 € (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018)

MAIRIE : 51.50 €

HAMEAU DE SOUM : 123 €

(Répartition pour 2/3 locataire, 1/3 mairie)

MAIRIE : 41.00 €

Madame BOYER et Monsieur GUIRAUD: 82.00 € (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'appliquer la répartition présentée ci-dessus.

Un titre de recette sera émis afin de demander la taxe d'ordures ménagères aux locataires des logements communaux.

Résultat du vote: Pour:6 Contre:0 Abstention:0 Adoptée

DECISION MODIFICATIVE-TRAVAUX DU TOUR DU CHATEAU (DE 2018 018)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1454.40	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-754.40	
615231	Entretien, réparations voiries	-700.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231 - 1801	Immobilisations corporelles en cours	1454.40	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1454.40
TOTAL :		1454.40	1454.40
TOTAL :		1454.40	1454.40

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide de voter les crédits supplémentaires ci-dessus présentés.

Résultat du vote: Pour:6 Contre:0 Abstention:0 Adoptée

QUESTIONS DIVERSES:

- **Travaux au cimetière de Lacourt:** Nous avons reçu un courrier de la mairie de Lacourt nous informant qu'un mur de soutènement va être créé au cimetière de Lacourt. Les travaux d'un montant de 6 529.31 € TTC vont être effectués en 2019. Nous devons donc prévoir sur le budget 2020 une participation financière à cette opération sur la base de la convention qui a été signée.

- **Entretien du château:** Suite au programme de sauvegarde des châteaux du Couserans initié par le PETR, la commune poursuit ses engagements de valorisation du site castral. Il est important que la Communauté de Communes continue à effectuer l'entretien de ce lieu.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h 30.